

CONSEIL MUNICIPAL des **JEUNES** de Saint-Avold

Tu as des **idées**,
des **projets** pour ta ville
Tu es en 5^e ou en 4^e



Deviens
Conseiller Municipal des Jeunes !
ÉLECTIONS DU CMJ 2021/2023
au 1^{er} trimestre 2021 dans ton collège

Le Conseiller Municipal des Jeunes de Saint-Avoid est le représentant de la jeunesse de la Ville et le porte-parole des jeunes de son collège et de son quartier. Il est élu pour deux ans.

Le conseiller propose des **idées nouvelles**, fait connaître les **souhaits des jeunes**, propose des **projets** pour sa commune.

Au cours de son mandat il est :

- amené à accompagner M. le Maire à certains rendez-vous,
- à l'honneur dans diverses manifestations,
- acteur dans diverses actions sociales et humanitaires,
- présent aux manifestations patriotiques de la Ville.

ELECTIONS MODE D'EMPLOI

➤ Comment devenir Conseiller Municipal des Jeunes ?

Il faut te porter candidat aux élections du CMJ organisées dans ton établissement scolaire courant octobre 2021.

➤ Qui peut poser sa candidature aux élections ?

Tout élève de 5ème ou de 4ème résidant à Saint-Avoid et inscrit dans un des collèges de la Ville en 2021/2022 peut poser sa candidature.

➤ Comment poser sa candidature ?

Il faut remettre à ton établissement une déclaration de candidature et une autorisation parentale. Elles seront disponibles dans ton collège fin septembre 2021.

➤ Y a-t-il une campagne électorale ?

Les élèves de 5ème et de 4ème votent pour leurs conseillers municipaux. Les candidats font campagne dans leur collège et présentent leur programme à leurs camarades.

➤ Comment savoir si je suis élu ?

Le jour du scrutin, en fonction du nombre de voix que tu as obtenues, tu seras peut-être élu au Conseil Municipal des Jeunes. Le résultat des élections sera annoncé dans ton établissement le jour du scrutin.

Et ensuite ?

La mairie prendra contact avec les jeunes élus et leurs parents pour une 1ère réunion d'information.

Le fonctionnement du CMJ

Le Conseil Municipal des Jeunes est constitué au maximum de 27 conseillers municipaux et comprend un Président et trois Vice-présidents, constituant le "bureau".

Son rôle principal est de proposer des **projets** pour les **jeunes** de la Ville.

Les conseillers municipaux se répartissent, au début de leur mandat, dans des commissions de travail pour y préparer et étudier leurs projets.

Il existe 4 commissions de travail qui se réunissent au minimum 2 fois par an :

- **Sports, culture et loisirs,**
- **Solidarité, citoyenneté et mémoire collective,**
- **Communication et nouvelles technologies,**
- **Prévention, éducation et orientation professionnelle.**

Une fois les projets des commissions fixés, les conseillers se réunissent tous en séance pour voter et valider définitivement les projets à mener. Ils seront ensuite soumis aux élus de la Ville pour être définitivement adoptés.

Les projets votés sont ensuite mis en œuvre par le service Vie Associative de la Ville. Les jeunes conseillers municipaux sont invités à s'investir dans leur organisation.

Rôle des membres du CMJ

Les membres du CMJ proposent et votent des projets, représentent la Ville lors de cérémonies officielles.

Le Président et les Vice-présidents ont un rôle particulier.

➤ **Le Président du CMJ**

- Il anime les débats aux séances du CMJ.
- Président d'une des 4 commissions de travail, il y anime les débats.
- Il est plus souvent sollicité pour représenter la Ville aux cérémonies officielles.

➤ **Le Vice-président du CMJ**

- Président d'une des 4 commissions de travail, il y anime les débats.
- Il est plus souvent sollicité pour représenter la Ville aux cérémonies officielles.

➤ **Le Conseiller Municipal des Jeunes**

- Membre d'une des 4 commissions de travail.

**Les conseillers municipaux des jeunes sont accompagnés
tout au long de leur mandat
par des animateurs et des élus de la Ville**



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

L'installation du Conseil Municipal des Jeunes de Saint-Avoid, (cérémonie officielle de prise de fonction des nouveaux conseillers du CMJ) aura lieu à l'Hôtel de Ville courant novembre 2021 en présence du maire ou de son représentant, de conseillers municipaux et d'animateurs du CMJ de la Ville.

Les jeunes conseillers y éliront leur Président et leurs trois Vice-Présidents et se répartiront dans les commissions.

Une fois installés, les membres du CMJ pourront donner vie à leurs idées avec l'aide des animateurs du CMJ et des élus de la Ville !

Une question ?

Ton contact en mairie :

Agnès BROSSARD

Service Vie Associative - bureau 105

cmj@mairie-saint-avoid.fr

Tél. 03 87 91 90 67

Retrouve le CMJ sur



et sur <https://saint-avoid.fr/>